

Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais

RAPPORT ANNUEL 2021

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

D'ELIMINATION DES DECHETS



14 bis bd de Valmy - 42300 ROANNE
☎ : 04.77.23.00.62 - ✉ : seedr@seedr.fr

SOMMAIRE

LE MOT DE L'EXECUTIF	Page 3
LE TERRITOIRE	Pages 4 à 6
LES CONTRATS	Pages 7 à 11
LES CONVENTIONS	Page 12
<u>LES INDICATEURS TECHNIQUES</u>	
LES D.M.R	Page 13
LA COLLECTE SELECTIVE	Page 14
LES APPORTS EN DECHETERIES	Pages 15 à 16
LES D.M.A	Page 17
<u>LES INDICATEURS FINANCIERS</u>	
RATIOS ET COUTS A L'HABITANT	Page 18
COUT ET RECETTE DES DMA	Pages 19 à 20
LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT	Pages 21 à 25
LES FINANCES	Page 26
SYNTHESE GENERALE DU SERVICE	Page 27 à 28
COMMUNICATION—PREVENTION	Page 29
PROJET EN COURS	Page 30 à 32
LES OBJECTIFS FIXES PAR LA LOI SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE	Pages 33 à 35
ANNEXE	Pages 36 à 37
GLOSSAIRE	Page 38



MOT DE L'EXECUTIF

L'année 2021 restera comme la seconde année marquée par la pandémie COVID 19.

Cette crise sanitaire aux répercussions mondiales a considérablement impacté notre quotidien tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel. En toute logique, nous en retrouvons les effets au niveau de notre poubelle et sur les déchets qui la composent avec une hausse de 12 % des tonnages ! Cette brusque augmentation qui fait suite à plusieurs années de quasi-stagnation traduit probablement une modification notable de nos activités et de notre mode de consommation en cette période de pandémie.

Il en va de même sur les effets au niveau des apports en déchèterie qui ont particulièrement progressé puisque l'augmentation constatée est de plus de 27 %. Il est probable que des temps de bricolage, rangement et nettoyage supplémentaires soient à l'origine de cette hausse.

Afin de mieux comprendre de quelle manière agir sur les tonnages des ordures ménagères, une campagne de caractérisation a eu lieu durant l'année. Les résultats obtenus permettront de définir les actions de sensibilisation à mettre en place ainsi que de développer de nouvelles filières au sein des collectivités dans les mois à venir.

Parallèlement à ce constat quant à la production de déchets, notre syndicat a poursuivi ses projets visant à améliorer le traitement des déchets de manière à respecter les objectifs réglementaires.

Ainsi et dès le mois de novembre 2021, nos déchets enfouis à Cusset l'ont été au travers d'un nouveau contrat passé en partenariat avec Vichy communauté. Outre des conditions financières particulièrement bien négociées, il est prévu de prochainement déployer sur le site une installation permettant de produire du bio gaz à partir des déchets enfouis et de le réinjecter au réseau GRDF.

Enfin, cette année 2021 a aussi été l'occasion de lancer la consultation relative à la mise en place d'une unité de production de combustibles solides de récupération (CSR) sur notre territoire. Cette nouvelle installation devrait permettre, dès 2027, de traiter les déchets résiduels de notre poubelle grise en en retirant l'ensemble des déchets pouvant être valorisés.

Bonne lecture.

Jean-Yves BOIRE, Président

Henri GROSDENIS, Vice-Président

LE TERRITOIRE

Le S.E.E.D.R (Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais) est un Syndicat mixte fermé créé par arrêté préfectoral le 3 octobre 2000. Il assure la **compétence tri, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés du Roannais**, déléguée par les collectivités membres.



5 collectivités

104 communes

148 763 habitants au 01/01/2022

LE TERRITOIRE

Président du S.E.E.D.R : M. Jean-Yves BOIRE
Vice-président : M. Henri GROSDENIS

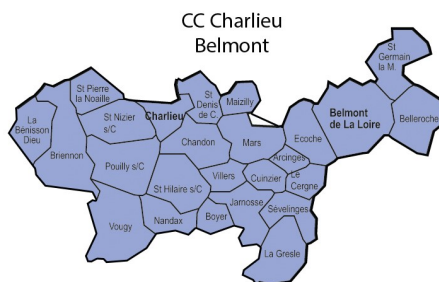
16 élus délégués désignés par les collectivités adhérentes
constituent le Comité Syndical

Roannais
Agglomération

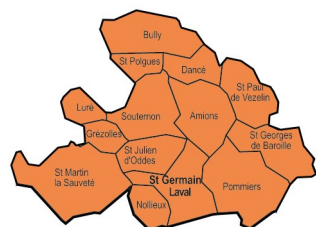
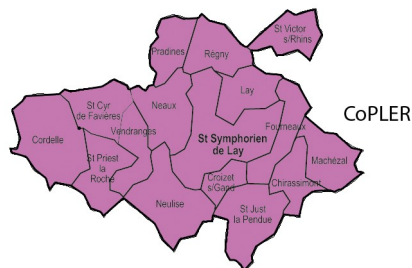


40 Communes — 100 262 habitants

25 Communes — 23 453 habitants

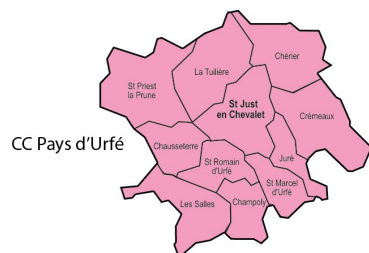


16 Communes — 13 966 habitants



CC des Vals d'Aix et
Isable

12 Communes — 5 885 habitants



11 Communes — 5 197 habitants

Collectivités	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Roannais Agglomération	M. Jean-Yves BOIRE M. David DOZANCE M. Daniel FRECHET M. Yves NICOLIN M. Eric PEYRON M. Jacques TRONCY	M. Romain BOST M. Yves CHAMBOST M. Nicolas CHARGUEROS M. J-Paul DESCOMBES Mme Christine ARANEO Mme Martine ROFFAT
Charlieu Belmont Communauté	M. Henri GROSDENIS M. Michel DURANTIN Mme Héléne VAGINAY	M. Dominique PALLUET M. Jean-Charles BUTAUD M. Jean-Marc LOMBARD
Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône	M. Jean-Paul CAPITAN M. Serge REULIER M. Charles BRUN	M. Christian GERVAIS M. Frédéric MARTEIL M. Marc MARCHAND
Communauté de Com- munes des Vals d'Aix et Isable	M. Marius DAVAL M. Dominique MAYERE	M. Sébastien PERROTON M. Jean-Claude RAYMOND
Communauté de Com- munes du Pays d'Urfé	M. Lorraine ROUX Mme Séverine PRAS	Mme Isabelle LUGNE Mme Maud BATTANDIER

LE TERRITOIRE

Les collectivités membres du S.E.E.D.R assurent la compétence « collecte des déchets ».

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont collectées en porte à porte (P.A.P) et/ou en conteneurs de regroupement.

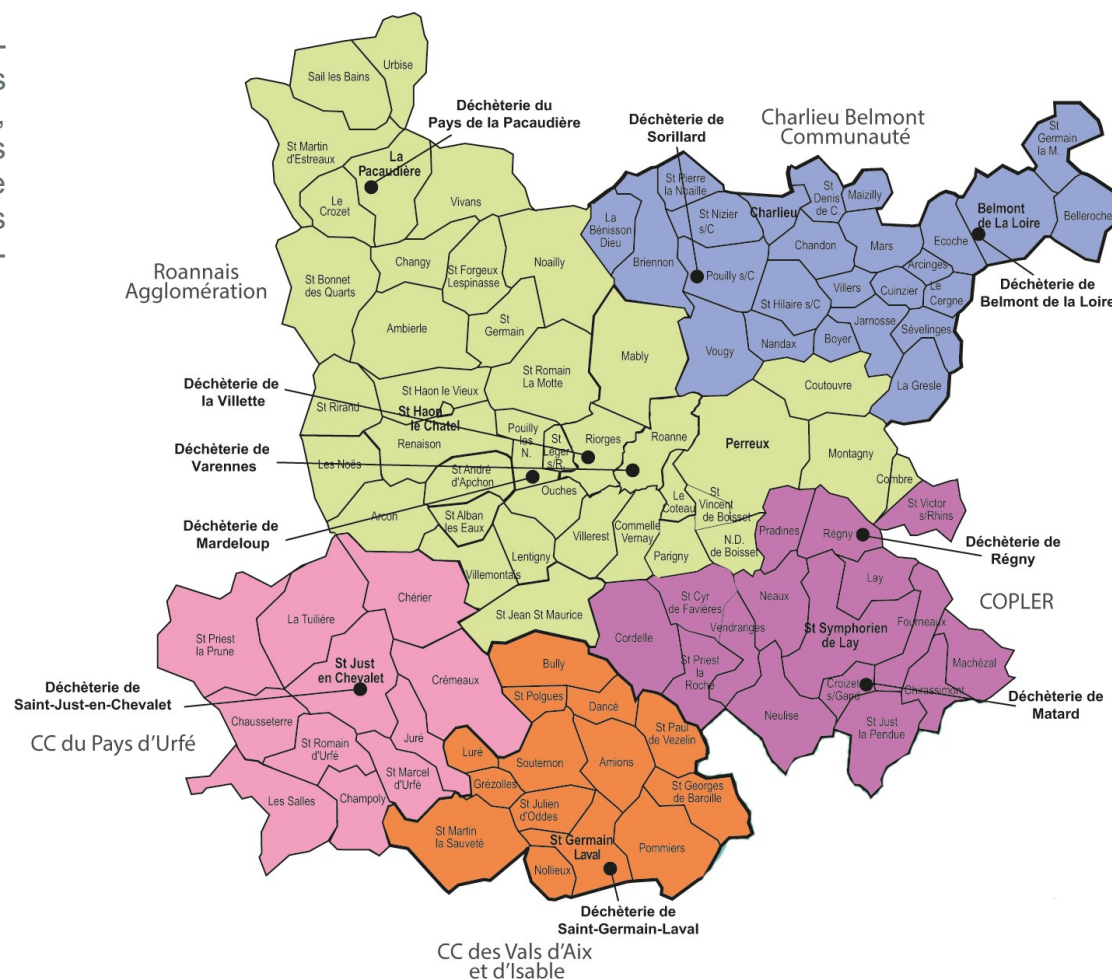
S'agissant de la collecte sélective :

- les emballages, les journaux-revues-magazines et le verre sont collectés en points d'apport volontaire (P.A.V) ou en P.A.P. Pour le verre, les collectivités assurent la double compétence : collecte et traitement.

- les cinq collectivités (Roannais agglomération, Charlieu-Belmont communauté, les communautés de communes du Pays entre Loire et Rhône, des Vals d'Aix et Isable, du Pays d'Urfé) disposent de déchèteries qui sont gérées en régie. Le transport des bennes vers les installations de traitement ou de valorisation est réalisé en régie pour les déchèteries de Roannais Agglomération, et par des prestataires de service pour les 4 autres.

A ce jour, le territoire est équipé de **10 déchèteries**

Soit 1 déchèterie pour 14 876 habitants



LES CONTRATS

Depuis le 1er janvier 2001, le S.E.E.D.R. gère l'ensemble des contrats existants des collectivités concernant le traitement des DMR.

Traitement des Déchets Ménagers Résiduels

NATURE DU MARCHÉ	PRESTATAIRES	COÛT H.T A LA TONNE
 Transfert, transport et traitement des Ordures Ménagères Résiduelles	Société Suez RV Centre Est Sous-Traitant : Société BM Environnement	Du 01/01 au 30/10/2021 : 100,90 € / t + T.G.A.P (8€ /t ou 37€ /t) en fonction des exutoires
Transfert, transport des Ordures Ménagères résiduelles	Société Suez RV Centre Est	Du 01/11 au 31/12/2021 : 36,50 € /t
Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles	Société GAIA AVENIR (Délégation de Service Public avec Vichy Communauté)	Du 01/11 au 31/12/2021 : 25,70 € /t + 37 € /t T.G.A.P
 Transfert, transport et traitement des encombrants	Société Suez RV Centre Est Sous-Traitant : Société BM Environnement	Du 01/01 au 30/10/2021 : 100,90 € / t + T.G.A.P : 37 € / t
Transfert, transport des Encombrants	Société Suez RV Centre Est	Du 01/11 au 31/12/2021 : 33,00 €/t
Traitement des Encombrants	Société GAIA AVENIR (Délégation de Service Public avec Vichy Communauté)	Du 01/11 au 31/12/2021 : 25,70 € /t + 37 € /t T.G.A.P

LES CONTRATS

De même, le 1^{er} janvier 2002 le S.E.E.D.R a repris les contrats de tri et de valorisation des déchets ménagers (emballages/journaux magazines et produits des déchèteries), gérés auparavant par chaque collectivité.

Valorisation des déchets issus de la collecte sélective

	NATURE DU MARCHÉ	PRESTATAIRES	COÛT H.T ou RECETTE A LA TONNE
	Prestation de tri et de valorisation des emballages ménagers	Société Paprec Trivalo Rhône-Alpes	Tonne entrante : 40,39 € Tonne sortante : 161,54 € Recettes (Contrat Citéo géré par les collectivités)
	Prestation de tri et de valorisation des journaux - revues - magazines	Société Dubuis	Recette minimum : 5,5 € / t Moyenne annuelle : 44,80 € / t Recettes (Contrat Citéo géré par les collectivités)
	Prestation de valorisation du verre	Contrat géré par les collectivités membres du S.E.E.D.R	

LES CONTRATS



Valorisation des déchets issus des déchèteries



NATURE DU MARCHÉ	PRESTATAIRES	COUT H.T ou RECETTE A LA TONNE
Prestation de valorisation des déchets végétaux — COMPOSTAGE	Suez Organique	23,05 € / t (les 1000 premières tonnes) + 5 € / t au-delà
Prestation de valorisation des déchets végétaux — BROYAGE	Société Rhône environnement	Transfert du broyeur : entre 325,10 € et 1582,80 € Broyage grille 100 mm : 13,62€ / t Broyage grille 250 mm : 10,40€ / t
Prestation de valorisation des déchets végétaux — TRANSPORT DU BROyat	Société Charlieu Transports	Entre 3,96 € et 6,77 € / t suivant la distance parcourue pour la livraison du broyat
Prestation de valorisation du bois	Société Suez RV Centre Est Sous-traitant Eco Traitement Recyclage	Bois B : 55,52€ / t — Bois A : 15,15 € / t — Souches : 35,35 € / t
Prestation de valorisation des huiles ménagères	Société Quatra	Recette minimum : 0,25 € / kg
Prestation de collecte et de valorisation des déchets ménagers spéciaux (D.M.S)	Société Sarpi la Talaudière	Transport : 260,75 € / t - Chimiste : 105 € / t Traitement DMS : entre 323,17 € et 3370,52 € / t selon les produits
Prestation de valorisation des déchets inertes	Société Sograp	Gratuit
Prestation de valorisation de la terre végétale	Société Sograp	2,09 € / t
Prestation de valorisation du plâtre	Société Suez RV Centre Est	78,75 € / t
Prestation de tri et de conditionnement des cartons	Société Secaf Chamfray	16,75 € / t Recettes (Contrat Citéo géré par les collectivités)

LES CONTRATS

Valorisation des déchets issus des déchèteries

NATURE DU MARCHÉ	PRESTATAIRES	COUT H.T ou RECETTE A LA TONNE
 <p>Prestation de valorisation des extincteurs</p>	<p>Société Loire Incendie Sécurité</p>	<p>11,96 € / extincteurs et 3,22 € / extincteurs de moins de 2 kg Frais de déplacement : 24,96 € / déchèterie périmètre agglomération et 43,68 € / déchèterie hors périmètre agglomération</p>
 <p>Prestation de collecte et de valorisation des huiles de vidange</p>	<p>Société Chimirec Centre Est</p>	<p>81,84 € / t</p>
 <p>Prestation de valorisation des gravats plâtrés</p>	<p>Société Rhône Environnement Sous-traitant : Aiguilly Recyclage</p>	<p>65,96 € / t</p>
<p>Prestation de valorisation de la litière</p>	<p>Suez Organique</p>	<p>95 € / t</p>
<p>Prestation de conditionnement et rechargement de plastiques</p>	<p>Société Secaf Chamfray</p>	<p>39 € / t mise en balle ... et entre 140 à 500€/benne pour le tri et traitement d'éventuels indésirables</p>

LES CONTRATS

Valorisation des déchets issus des déchèteries

NATURE DU MARCHÉ	PRESTATAIRES	COUT ou RECETTE A LA TONNE
Prestation de valorisation de la ferraille	Société Derichebourg Environnement	Recette minimum : 70 € / tonne Moyenne annuelle : 164 € / tonne
Prestation de valorisation des batteries	Société Recyclex	350 € / tonne



EXPERIMENTATION D'UNE NOUVELLE FILIERE

NATURE DU MARCHÉ	PRESTATAIRES	COUT H.T A LA TONNE
Prestation de valorisation des « fenêtres et portes vitrées » pour Charlieu Belmont Communauté et la COPLER	Société Secaf Chamfray	99,50 € / t et 71 €/t pour le traitement du bois

Le tri des autres déchets n'a engendré aucun coût de traitement pour les collectivités en 2021.



Les textiles sont collectés par le Relais (déposés en bornes), les piles par Corepile, les cartouches d'encre par Printerre, les radiographies par Rhône-Alpes Argent...



LES CONVENTIONS

Dans le cadre des filières R.E.P (responsabilité élargie des producteurs), le S.E.E.D.R a conventionné avec différents éco-organismes.

Pour les **Déchets diffus spécifiques (D.D.S)** avec **EcoDDS**, en complément du marché signé avec la société Sarpi la Talaudière



Soutiens : prise en charge de 62,14 % de tonnages de produits toxiques. Soutien à la communication de 0.03 €/hab + forfait fixe par déchèterie entre 923 € et 1 895 € calculé en fonction du tonnage annuel collecté.

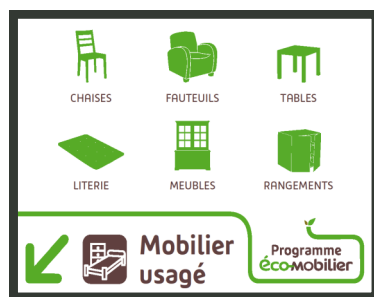
Recette perçue : 16 870 €

Pour les Piles avec **COREPILE**



Soutien à la communication : 0,01 € / hab
Recette perçue : 1 487,41 €

Pour les **Déchets d'éléments d'ameublement (D.E.A)** avec **Ecomobilier**



Soutien : prise en charge des D.E.A
Recette perçue : 87 985 €

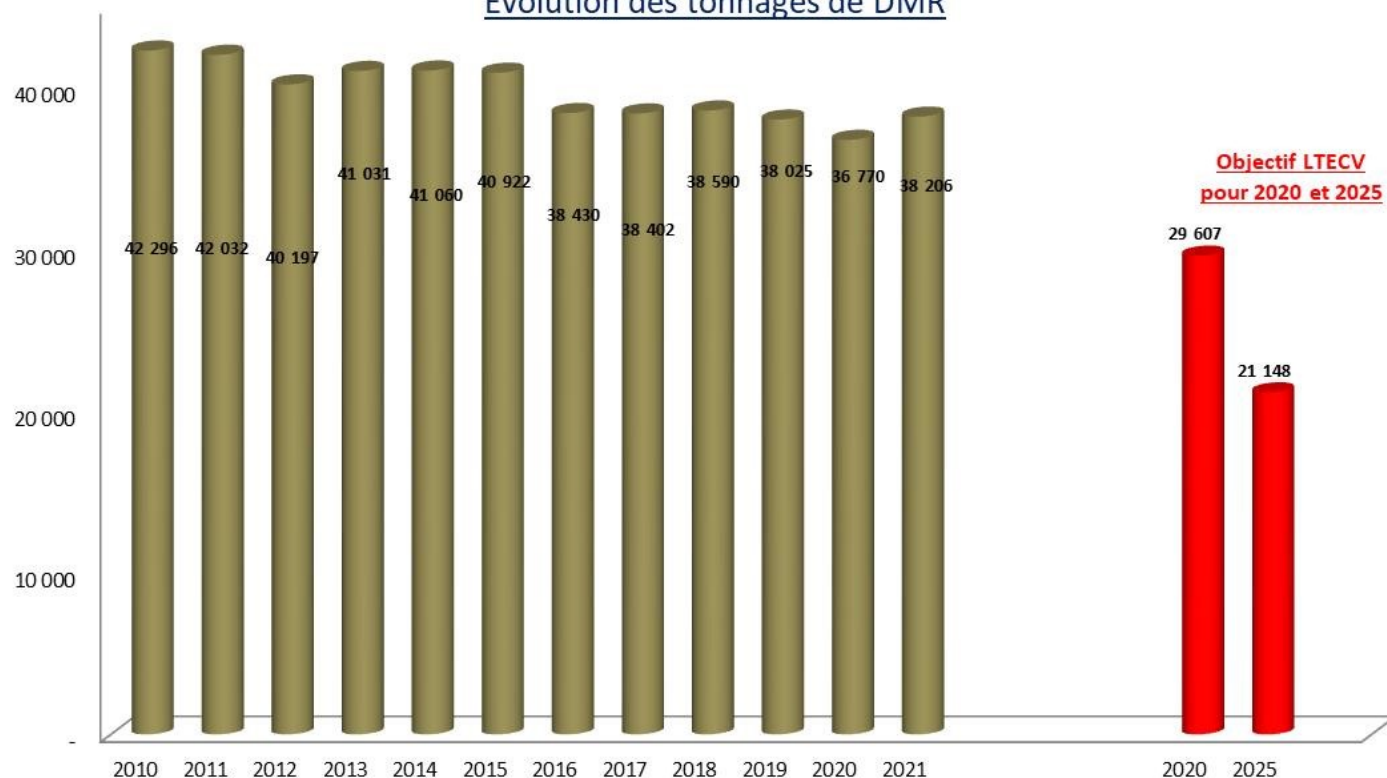
Pour les **Textiles - Linge de maison et Chaussures** avec **ECOTLC** pour Roannais Agglomération et la CDC du Pays d'Urfé.



Soutien à la communication : 0.10 € / hab
Recette perçue : 10 570 €

LES DMR (Déchets Ménagers Résiduels)

Evolution des tonnages de DMR



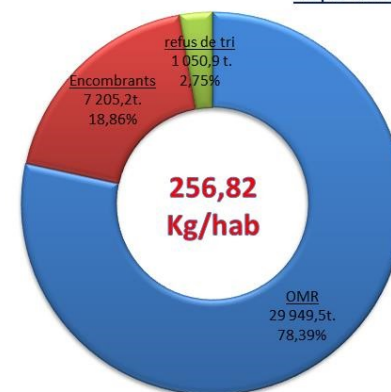
Les DMR : ce sont tous les déchets issus des ménages et de l'activité économique collectés et qui seront enfouis ou incinérés. Ils regroupent les OMR, les encombrants et les refus de tri des autres filières.

En 2021, les tonnages ont augmenté de **3,91%**. Ceux-ci dû à une augmentation significative des encombrants (11,35%) et refus de tri (15,27%) ainsi qu'une légère hausse des Om (1,91%).

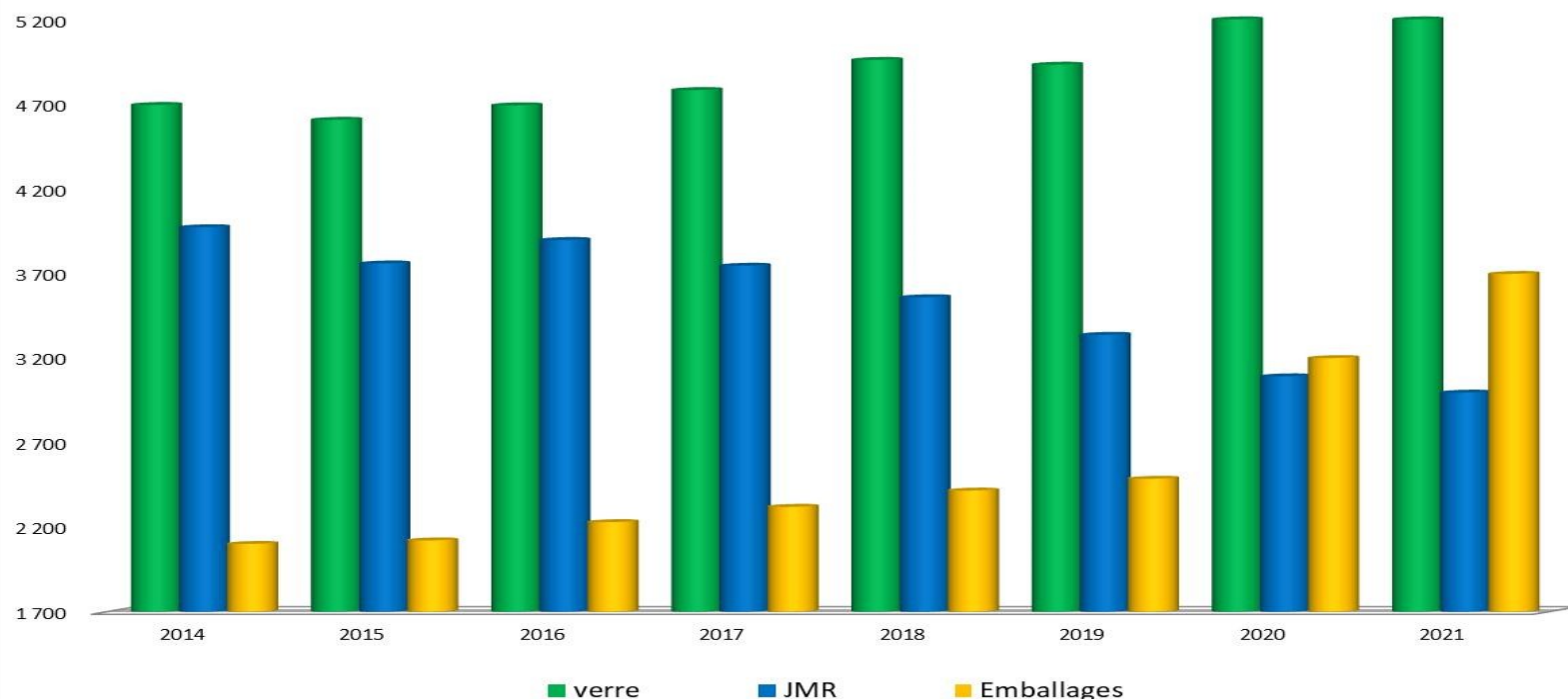
Cette augmentation des tonnages d'encombrants provient sûrement du contrecoup du confinement en 2020.

LTECV : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte

Répartition DMR 2021



LA COLLECTE SELECTIVE (EMB/JRM/VERRE)



La collecte sélective, dans sa globalité est en augmentation significative (+ 4,22%) :

⇒ + 15,54 % pour les emballages

⇒ + 1,7 % pour le verre

⇒ - 3,12 % pour les JRM en raison de l'utilisation des nouveaux moyens de communication (tablettes...) et de l'apposition de Stop PUB sur les boîtes aux lettres

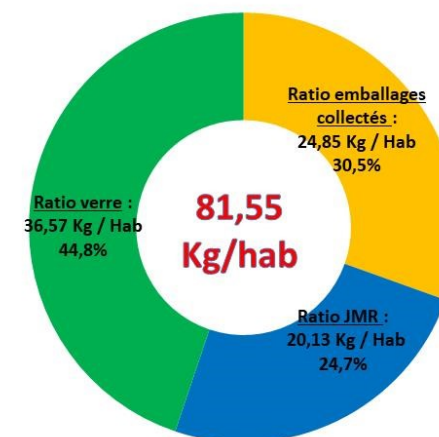
TOUS LES EMBALLAGES comme les boîtes de conserve, les cannettes aluminium, les cartonnettes, les briques alimentaires, les bouteilles, les barquettes de jambon, les yaourts et flacons plastiques... sont acceptés sur le centre de tri.

La collecte sélective se fait soit dans trois conteneurs (P.A.V) séparés où l'on y retrouve les papiers/journaux magazines, le verre et les emballages ménagers soit pour le territoire de la Copler, deux conteneurs, un pour les JMR et un pour le verre ; chaque foyer ayant été doté d'une poubelle pour y déposer les emballages.

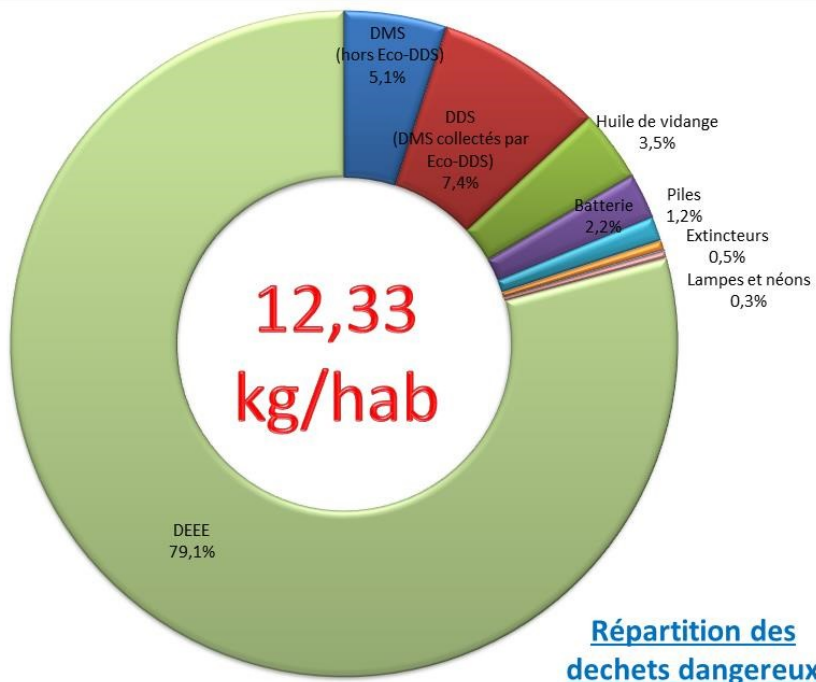
On peut constater dans ces emballages, des erreurs de tri (pot de fleurs, sacs d'ordures ménagères ...) et de la freinte (eau, poussière, ...)

En 2021, les taux de refus et de freinte sont respectivement de 28,72 % et 4,60 % (pour 2020 : 26,84 % et 4,19 %). Ils ont augmenté. Notre objectif 2022 : diminuer ces taux, augmenter le taux de recyclage ainsi que les recettes !

Répartition Collecte Sélective 2021



LES APPORTS EN DECHETERIES (déchets dangereux)



Les déchets dangereux sont les produits toxiques (peintures, phytosanitaires, acide, base ...) les huiles de vidange, les batteries, les piles, les extincteurs, les cartouches d'encre.

Ce sont également les lampes, les néons, les réfrigérateurs, les lave-vaisselles... que l'on appelle **les D.E.E.E. (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)**

Tous ces déchets sont nocifs pour l'environnement.

Les tonnages des déchets dangereux collectés en déchèterie sont en hausse pour cette année 2021 :

⇒ **66,60 tonnes, soit 3,77 %**

qui s'explique par une hausse de :

⇒ **24,36 tonnes** de DMS (11,23%)

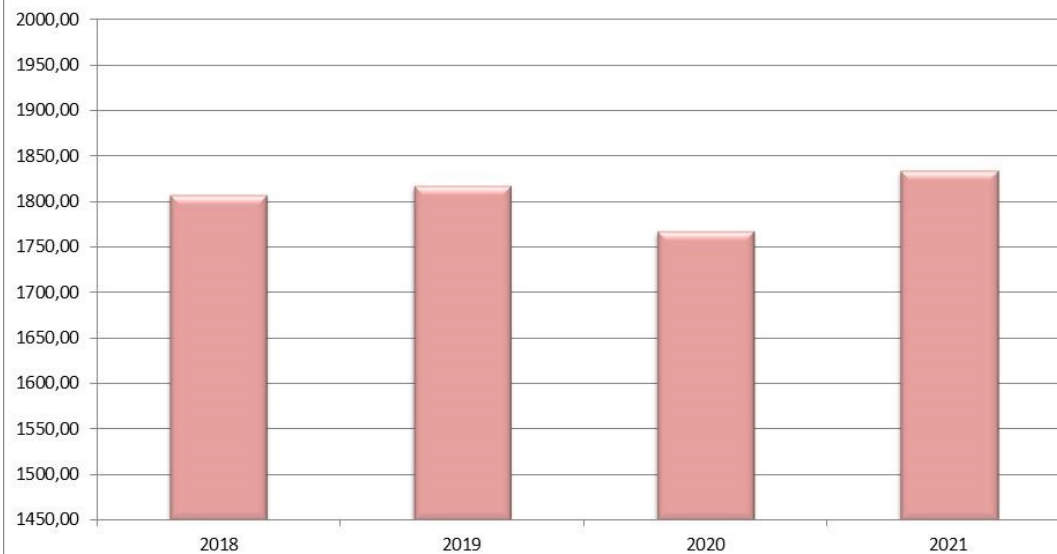
⇒ **5,95 tonnes** de piles (38,58%)

⇒ **32,17 tonnes** de lampes et DEEE (2,19%)

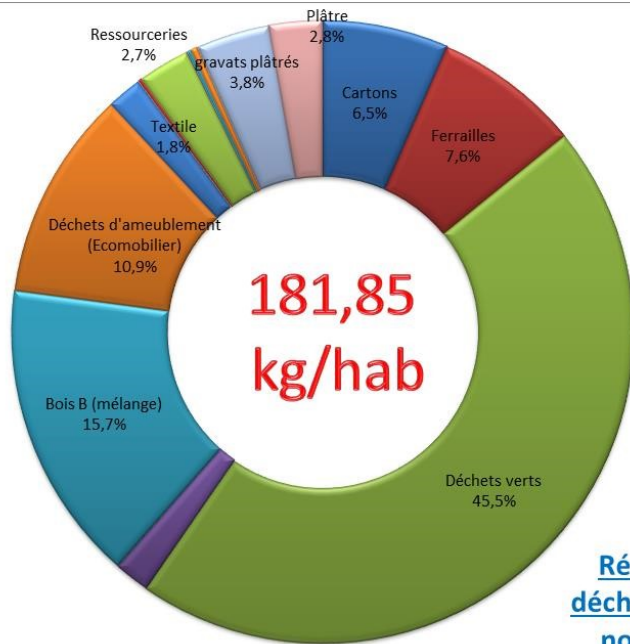
⇒ **1,7 tonnes** d'extincteurs (24,69%)

Globalement, les tonnages collectés en déchèteries y compris avec les déchets dangereux (sauf déchets inertes et encombrants) sont en augmentation de **25,81 %**

Evolution des tonnages de déchets dangereux sur les déchèteries



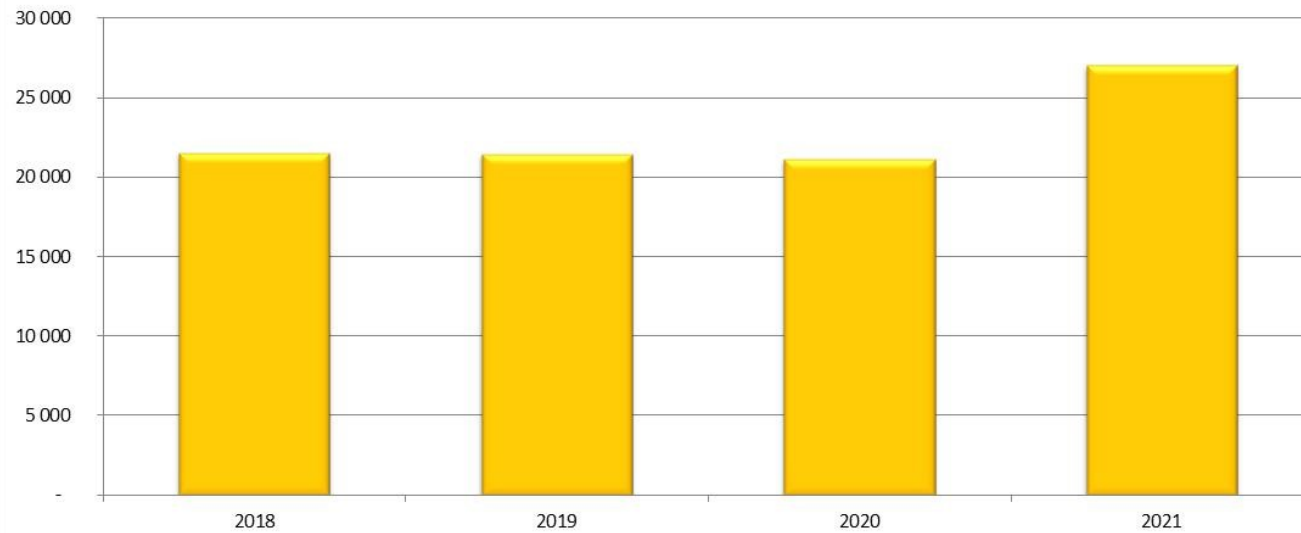
LES APPORTS EN DECHETERIES (déchets non dangereux et non inertes)



**181,85
kg/hab**

Répartition des
déchets non inertes
non dangereux

Evolution des tonnages de déchèterie sans les inertes et sans les dangereux

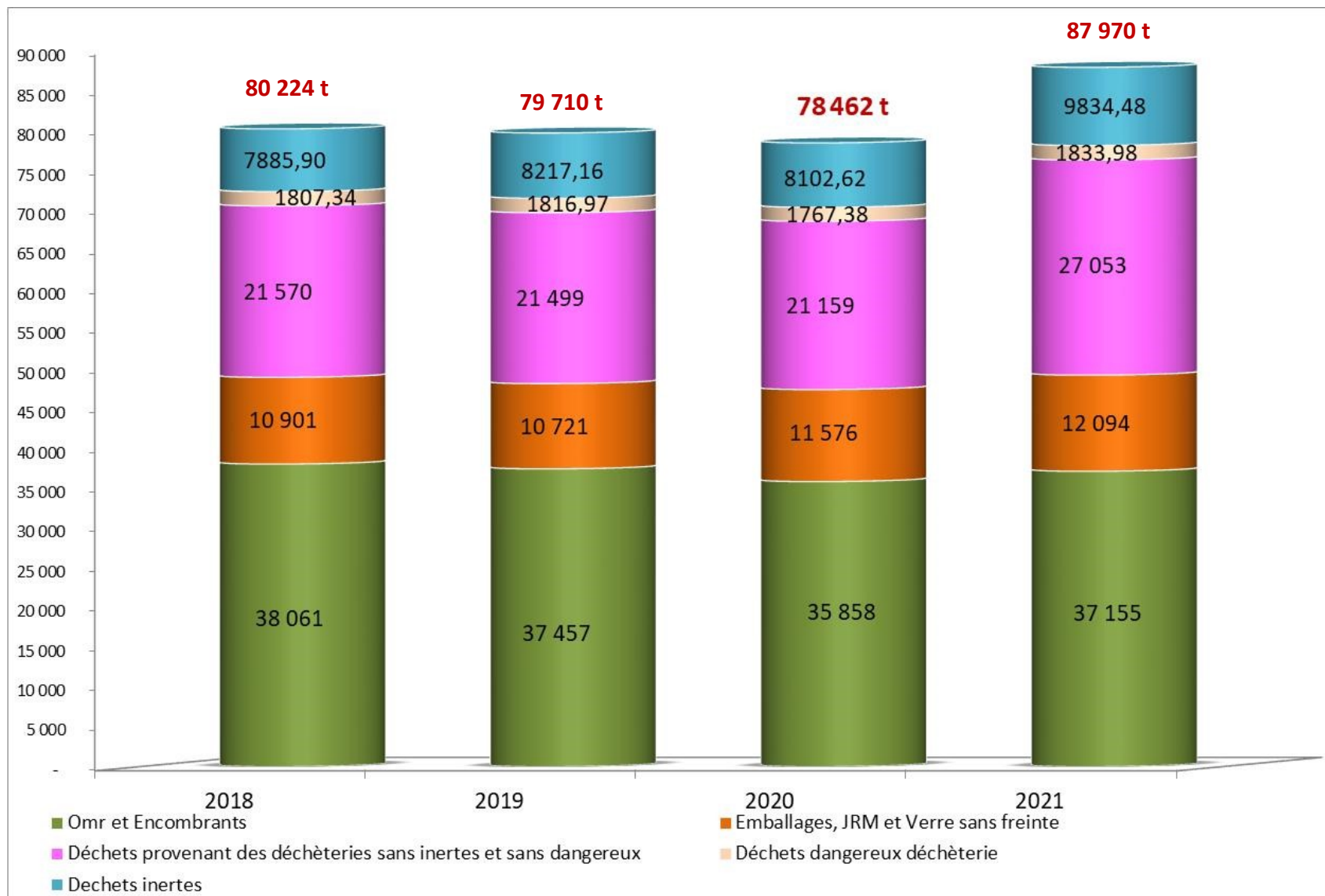


Les tonnages des déchèteries sans les déchets inertes et sans les dangereux sont en augmentation pour cette année 2021: **27,86 % soit 5 894 tonnes**

Ceci s'explique par des apports :

- ⇒ **3 510,47 tonnes** de déchets verts, soit 40 %
- ⇒ **315,57 tonnes** de bois B, soit 8,05 %
- ⇒ **686,32 tonnes** de bois filière mobilier DEA, soit 30,16 %
- ⇒ **598 tonnes** de gravats plâtrés, soit 136,72 %
- ⇒ **254,58 tonnes** de cartons, soit 16,83 %
- ⇒ **100,74 tonnes** de plâtre, soit 15,43 %
- ⇒ **14,28 tonnes** de portes et fenêtres, soit 17,09 %

DMA (Déchets Ménagers Assimilés)



Les DMA : ce sont tous les déchets collectés par les collectivités (OMR, collecte sélective, déchèteries, dangereux et inertes) .

Les DMA sont en hausse pour cette année 2021 :

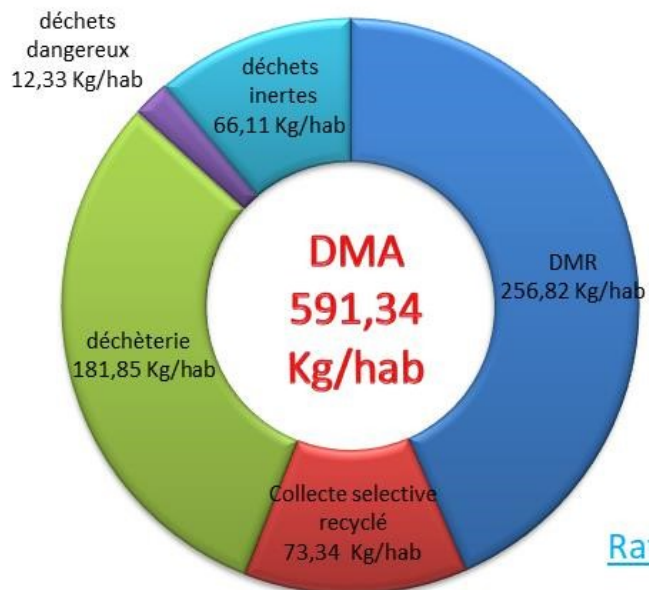
⇒ **9 507,46 tonnes,**

Soit 12,12 %

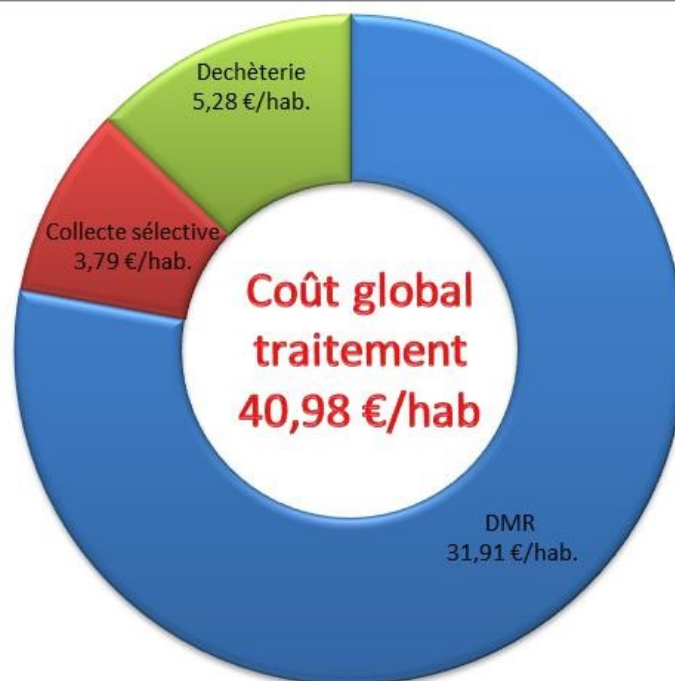
qui s'explique par une augmentation des différents déchets.

Le taux de valorisation des déchets sans les dangereux et les inertes est de **49,98 %** pour 2020. On note une augmentation par rapport à 2020 (46,49 %).

RATIOS ET COUTS A L'HABITANT



Ratio SEEDR



Coût à l'habitant
2021

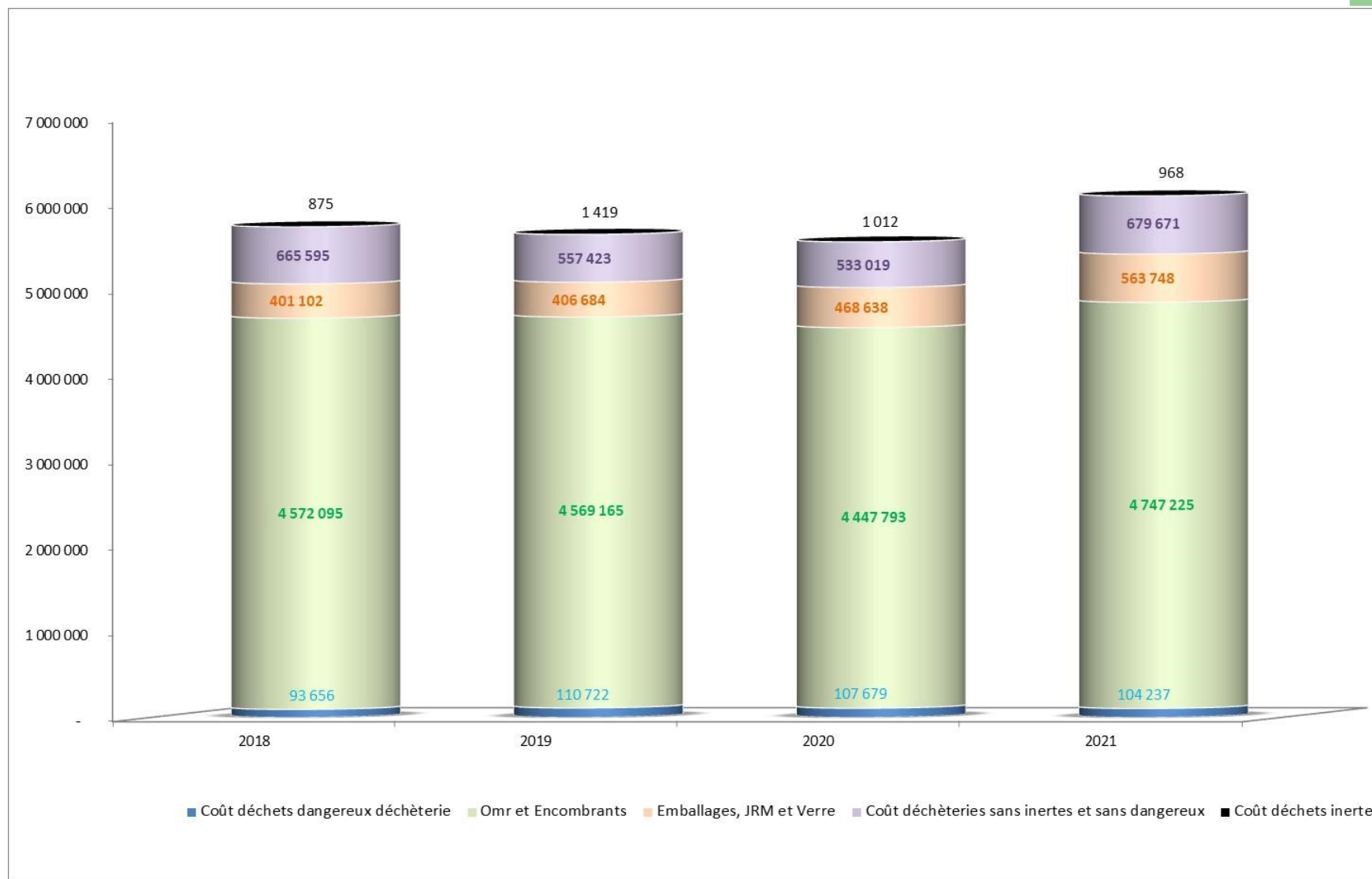
Nous pouvons constater que notre production de DMA s'élève à **591,34 Kg/hab**. Pour info, la production nationale était de **543 Kg/hab** (source Sindra : données 2019).

Le coût de tri et de traitement (tous déchets confondus) s'élève à **40,98 €/hab** sans compter les soutiens et les recettes des matériaux perçus par le S.E.E.D.R

Ce coût est ramené à **36,88 €/hab** (coût aidé) si on les prend en compte.

Toutefois, ne sont pas comptabilisées les recettes perçues directement par les collectivités ainsi que les coûts de collecte supportés par celles-ci.

COÛT DES DMA (tri et traitement des déchets)

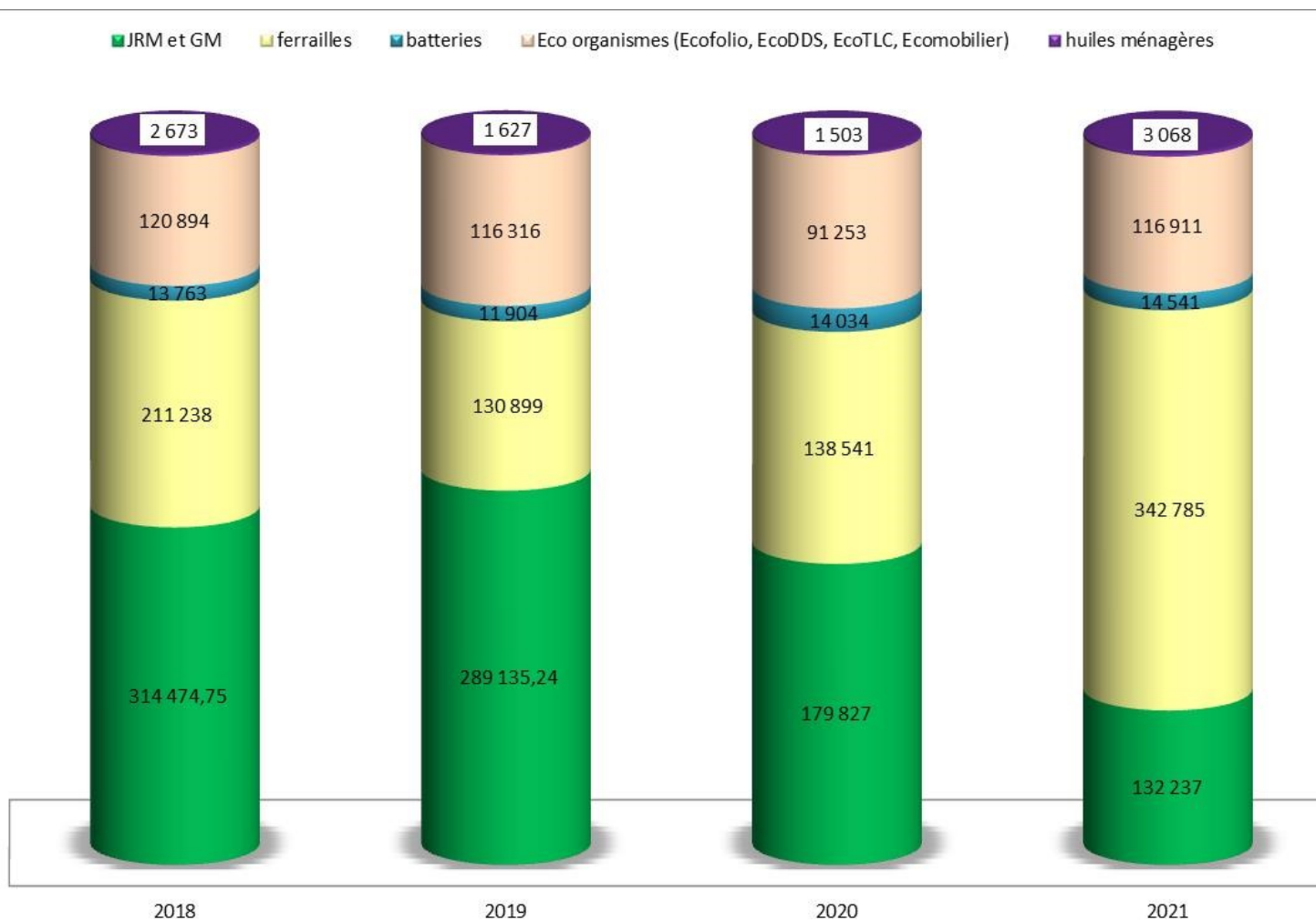


Les coûts de tri et de traitement (tous déchets confondus) ont augmenté de **9,67 % par rapport à 2020**.

Cela est dû essentiellement à l'augmentation globale des tonnages de l'année.

Le coût de traitement des DMR représente à lui seul 77,88 % des dépenses totales. La collecte sélective et les déchèteries représentent respectivement 9,25% et 12,88%.

RECETTE DMA (recette du SEEDR uniquement)



En 2021, les recettes ont augmenté de :

184 385,06€ ; soit 43,37 % .

Cela concerne notamment :

- ⇒ Ferrailles (204 244€; soit 147,42%)
- ⇒ Eco mobilier (22 804,23€; soit 34,99%)
- ⇒ Huiles ménagères (1 565,25€ ; soit 104,14%)

La seule baisse porte sur les JMR (- 47 589,7€ ; soit - 26,46%) due à un changement de contrat et de tarif de reprise avec une valorisation minimum à 5,50 €/t au lieu de 50 €/t en 2020.

LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT



DMR



(Déchets Ménagers Résiduels)



Emballages ménagers



Journaux magazines revues



Déchets végétaux



Bois



Huiles ménagères



Déchets ménagers spéciaux



Terre Végétale

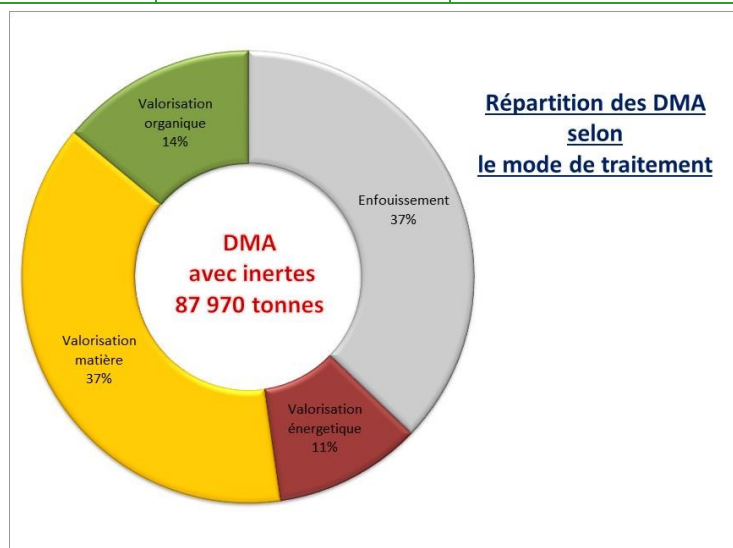
DECHETS	Lieu de transfert ou tri	TYPE DE VALORISATION	EXUTOIRES	TONNAGE	COUT	RECETTE
DMR (Déchets Ménagers Résiduels)	Quais de transfert de Mably ou Sainte Agathe la Bouteresse	Valorisation du biogaz	I.S.D.N.D de Gaïa à Cusset et de Roche la Molière	O.M.R : 29 950 tonnes	3 800 473 €	
		Valorisation énergétique	Unité de valorisation énergétique de Lucane à Bayet ou Vernéa à Clermont	Encombrants : 7 205 tonnes	946 751 €	
Emballages ménagers	Centre de tri de Chassieu	Valorisation matière	Filières choisies par les collectivités	3 696 tonnes	563 748 €	
Journaux magazines revues	Centre de tri Fourneaux	Valorisation matière	Papeteries Norske skog à Golbey	2 995 tonnes		132 237 €
Déchets végétaux	Unité de compostage de Saint-Priest-la-Roche	Valorisation organique (Compostage)	Revente du produit	12 299 tonnes	275 285 €	
	Plateforme de broyage en déchèterie	Valorisation organique (Co-compostage)	Co-compost chez les agriculteurs locaux			
Bois	Plateforme de broyage à Mably	Valorisation énergétique (combustible)	Chaufferie Robin	4 734 tonnes	233 709 €	
Huiles ménagères	Société Quatra	Valorisation matière (biodiesel)	Revente du produit	12 tonnes		3 068€
Déchets ménagers spéciaux	Société Sarpi la Talaudière	Valorisation énergétique	Cryogénisation à la Talaudière UVE à Fos sur Mer	239 tonnes	87 789 €	
Déchets inertes	Plateforme de gravats à Perreux	Valorisation matière	Revente du produit	7 574 tonnes	Gratuit	
Terre Végétale	Plateforme de gravats à Perreux	Valorisation matière	Revente du produit	2 260 tonnes	968 €	

LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT

PLÂTRE



DECHETS	Lieu de transfert ou tri	TYPE DE VALORISATION	EXUTOIRES	TONNAGE	COUT	RECETTE
Gravats plâtrés	Quai de transfert de Vougy et plateforme de tri à St Genis Laval	Valorisation matière	Revente du produit	1 035 tonnes	67 726 €	
Plâtre	Quai de transfert de la société Suez (Mably)	Valorisation matière	Usine B.P.PLACO à Chambéry	754 tonnes	59 344 €	
Cartons	Quai de transfert de Vougy	Valorisation matière	Filières Citéo	1 767 tonnes	29 597 €	
Ferrailles	Plateforme de tri à Le Coteau	Valorisation matière	Filières européennes	2 063 tonnes		342 785 €
Batteries	Société Recylex	Valorisation matière		41 tonnes		14 541 €
Extincteurs	Société Loire Incendie Sécurité	Valorisation matière		8,6 tonnes	11 255 €	
Huile de vidange	Société Chimirec	Valorisation matière	Revente du produit	63 tonnes	5 193 €	
Portes et fenêtres	Quai de transfert de Vougy	Valorisation matière		98 tonnes	12 461 €	





ZOOM SUR LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS



Quai transfert Mably

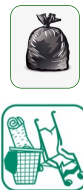
ISDND Gaïa de Cusset



Quai transfert Mably



ISDND Gaïa de Cusset



Quai transfert Ste Agathe la Bouteresse

ISDND Roche la Molière



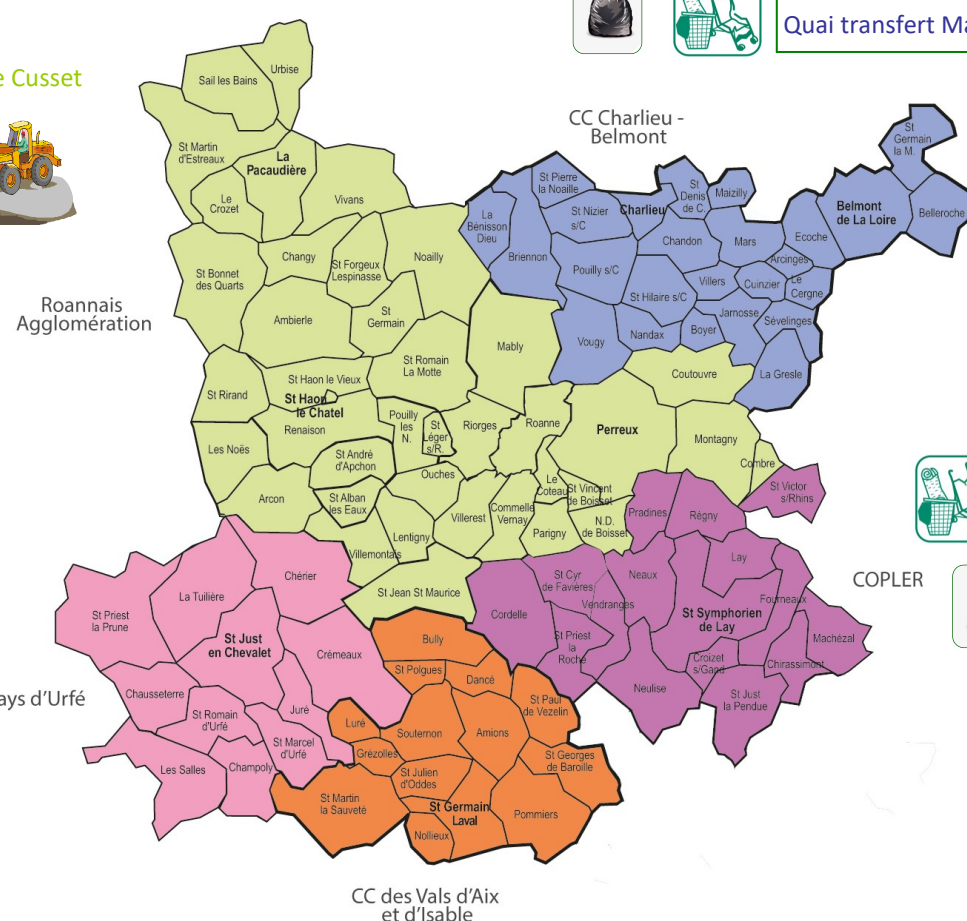
Quai transfert Mably



ISDND Gaïa de Cusset

Année 2021

29 950t	7 205 t
↓	
 ISDND de Cusset 24 081t OMR 6 868t ENC	 ISDND Roche la Molière 1 392 t OMR 337 t ENC
 4 477 t OMR	



Quai transfert Ste Agathe la Bouteresse



ISDND Roche la Molière

A compter du 1er novembre 2021, les DMR sont tous apportés sur le site de Gaïa. Nous avons un marché de DSP avec Vichy Communauté. **23**



ZOOM SUR LES DECHETS VEGETAUX



Pour le traitement des déchets végétaux, deux filières sont utilisées par les collectivités : le compostage sur une plateforme industrielle ou le broyage pour effectuer le **CO-COMPOSTAGE** à la ferme.

Des campagnes de broyage de déchets végétaux sont organisées en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Loire. Son rôle est de veiller au bon fonctionnement de la filière et de s'assurer de la qualité du broyat livré aux agriculteurs.



Déchèteries	Nombre de campagnes	Tonnages	Coût à la tonne H.T	Nombre d'agriculteurs livrés
Mardeloup	7	1 967 tonnes	22,21 € / t	15 agriculteurs
Saint Germain Laval	2	540 tonnes	23,55 € / t	4 agriculteurs
Pouilly-sous-Charlieu	5	3 162 tonnes	20,13€ / t	17 agriculteurs
Matard	3	823 tonnes	24,99€ / t	9 agriculteurs
Villette	4	3 178 tonnes	17,81 € / t	15 agriculteurs



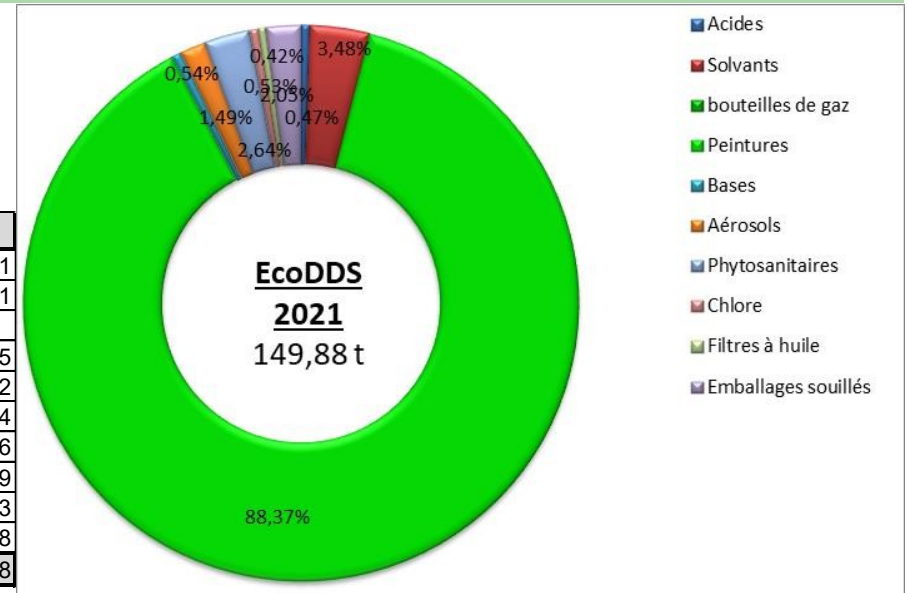
ZOOM SUR LES DECHETS MENAGERS SPECIAUX



On distingue deux types de DMS :

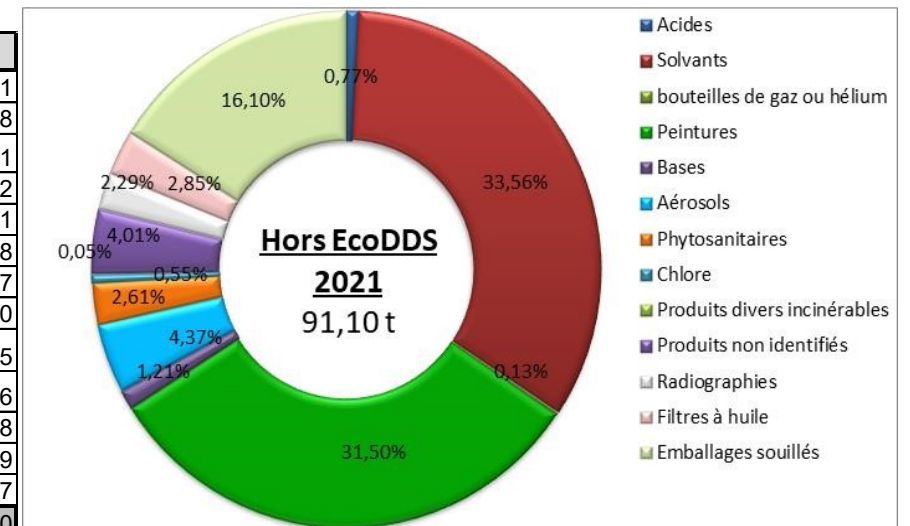
- les tonnages de DMS pris en charge financièrement par l'éco-organisme EcoDDS (déchets chimiques des particuliers)

Eco DDS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Acides	0,67	0,65	0,65	0,64	0,578	0,59	0,71
Solvants	5,92	6,49	7,11	8,53	6,557	4,47	5,21
bouteilles de gaz							
Peintures	119,50	128,72	123,05	112,12	106,743	98,17	132,45
Bases	0,64	0,60	0,79	0,71	0,659	0,69	0,82
Aérosols	4,54	3,81	3,14	2,65	2,342	2,24	2,24
Phytosanitaires	4,27	3,90	4,08	3,67	3,835	3,04	3,96
Chlore	0,64	0,60	0,98	0,76	0,862	0,912	0,79
Filtres à huile	2,42	2,72	1,94	1,56	0,984	0,896	0,63
Emballages souillés	1,01	2,48	3,85	2,00	2,625	2,302	3,08
TOTAL	139,62	149,97	145,59	132,63	125,19	113,31	149,88



- les tonnages de DMS « hors EcoDDS » collectés dans le cadre du marché avec la société Sarpi la Talaudière.

Hors EcoDDS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Acides	0,10	0,74	0,72	0,43	0,44	0,85	0,71
Solvants	20,15	28,00	25,84	26,76	26,29	26,61	30,58
bouteilles de gaz ou hélium				0,46	0,60	0,72	0,121
Peintures	20,82	42,19	41,35	46,14	46,29	47,54	28,692
Bases	0,18	0,54	0,59	1,36	1,45	1,34	1,11
Aérosols	0,62	2,87	3,49	4,47	3,75	3,45	3,98
Phytosanitaires	0,58	1,77	2,41	2,17	2,67	1,96	2,37
Chlore	0,05	0,12	0,13	0,22	0,14	0,22	0,50
Produits divers incinérables	1,50	2,16	2,03	0,09	0,01	0,16	0,05
Produits non identifiés	0,06	0,53	0,64	2,51	2,91	3,37	3,66
Radiographies	1,43	1,83	1,76	1,90	1,01	2,15	2,08
Filtres à huile	0,52	1,13	1,12	1,57	2,13	2,55	2,59
Emballages souillés	8,66	16,68	19,07	11,45	12,35	12,63	14,67
TOTAL	54,64	98,56	99,14	99,53	100,03	103,54	91,10

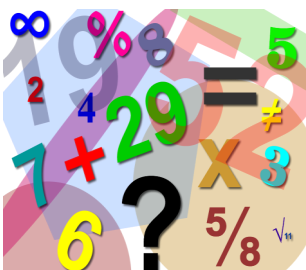


LES FINANCES

Le S.E.E.D.R n'a qu'un seul budget pour l'ensemble de son activité.

Il n'a pas de fiscalité propre, contrairement aux collectivités membres qui financent la gestion des déchets par le biais de la T.E.O.M, de la R.E.O.M, de la Redevance Incitative.

Le financement du service du S.E.E.D.R est assuré par :



- une facturation à la tonne aux collectivités des tonnages traités (DMR, Emballages et déchets issus des déchèteries).
- une contribution des collectivités adhérentes pour les charges de fonctionnement qui intègrent les charges de structure (charges courantes, rémunération du personnel et élus) et des frais annexes (amortissements, frais d'études, honoraires et frais liés aux marchés publics). Elle est calculée en fonction des tonnages de DMA (sans inertes).

CONTRIBUTIONS DU SEEDR

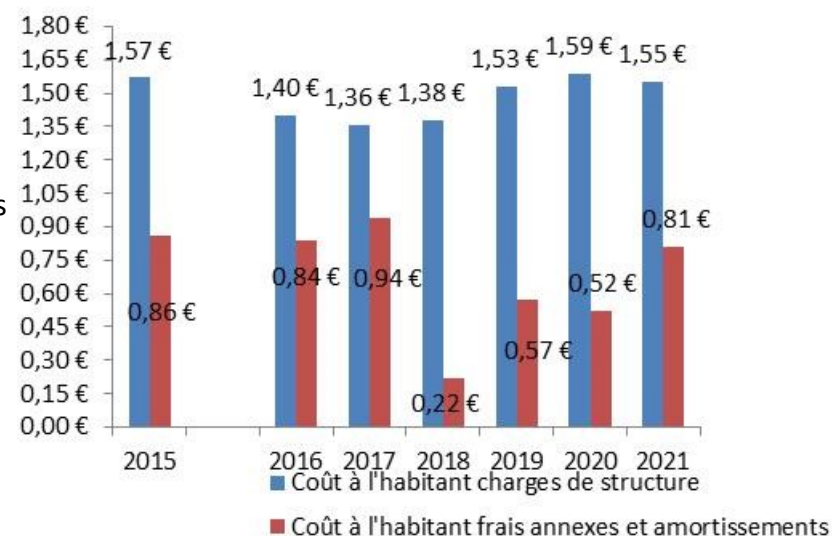


Le S.E.E.D.R reverse aux collectivités adhérentes :

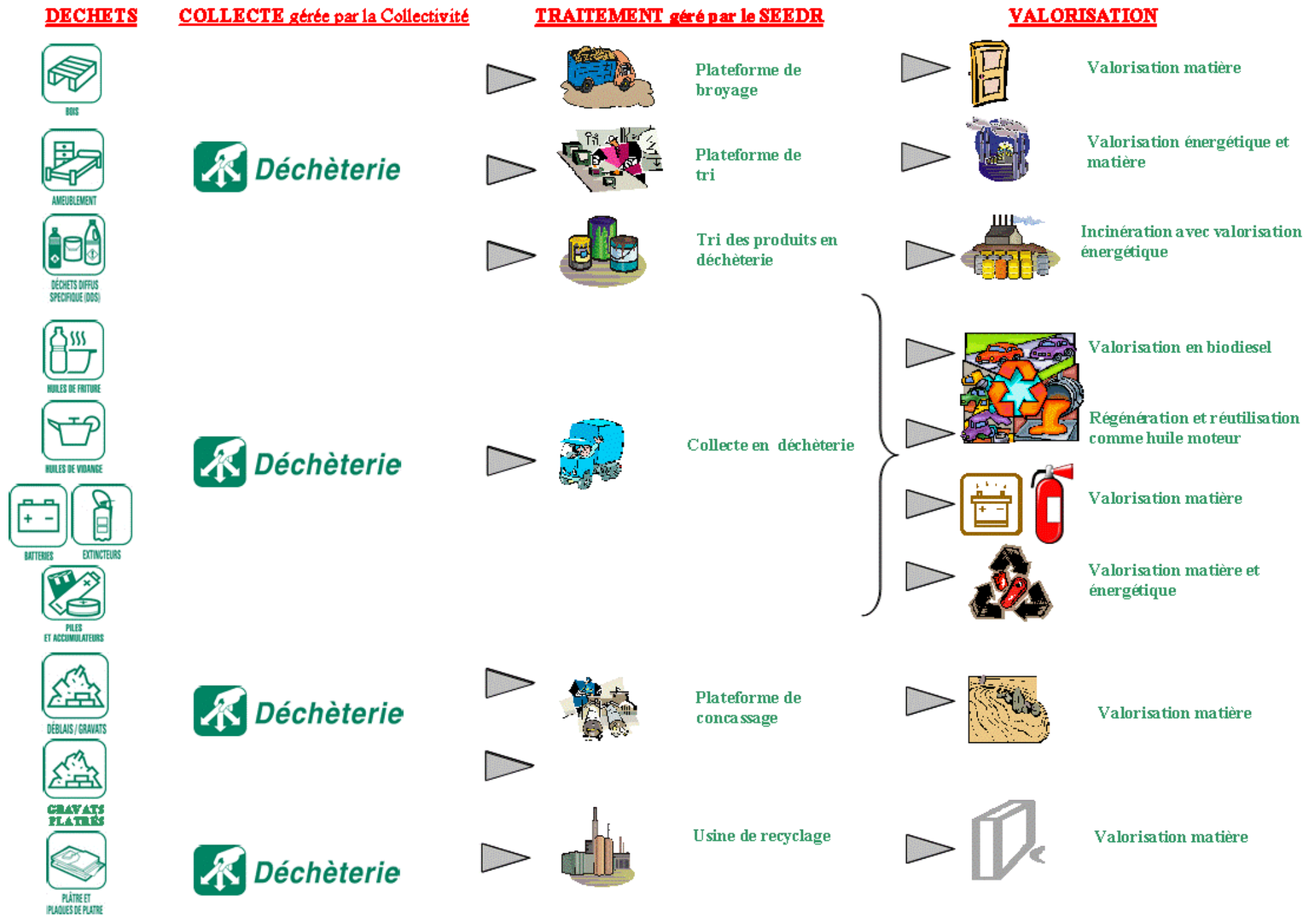


- 100 % des recettes liées à la valorisation des matériaux
- 100 % des soutiens perçus des différents Eco-organismes

Charges de fonctionnement
Evolution du coût à l'habitant (2015-2021)



SYNTHESE GENERALE DU SERVICE



COMMUNICATION - PREVENTION

Campagne de caractérisations des OMR

Une campagne de caractérisations des ordures ménagères résiduelles s'est déroulée entre Avril et Mai 2021.

Au total **39 échantillons** d'OMR ont été caractérisés (18 pour Roannais Agglomération / 7 pour Charlieu Belmont Communauté / 6 pour la CC du Pays d'Urfé / 4 pour la COPLER / 4 pour la CC des Vals d'Aix et Isable) afin de connaître la décomposition par flux.

RESULTATS

Les biodéchets représentent encore presque un tiers de la poubelle moyenne du S.E.E.D.R.

Encore trop d'emballages sont présents dans la poubelle alors que l'extension des consignes de tri des emballages a été mise en place depuis le 1er janvier 2020.

Enfin, un tiers de la poubelle du S.E.E.D.R sont bien des déchets ménagers résiduels.

Ces résultats permettront de mettre en place des actions de sensibilisation ou de développer de nouvelles filières.



PROJETS EN COURS

INSTALLATION DE TRAITEMENT MULTI-FILIERES

La consultation a été lancée en Novembre 2021 et vise à retenir un candidat pour concevoir, construire et exploiter une installation de traitement multi-filières des ordures ménagères, des encombrants et du bois non dangereux.

L'installation devra être conçue pour traiter à minima, par an, 26 500 tonnes d'OMR, 6 500 t d'encombrants et 3 900 t de déchets de bois non dangereux (soit 36 900 t pour la capacité minimale du site).

Objectifs de traitement :

- réduire la fraction résiduelle envoyée par l'installation en enfouissement
- produire un combustible valorisable énergétiquement.

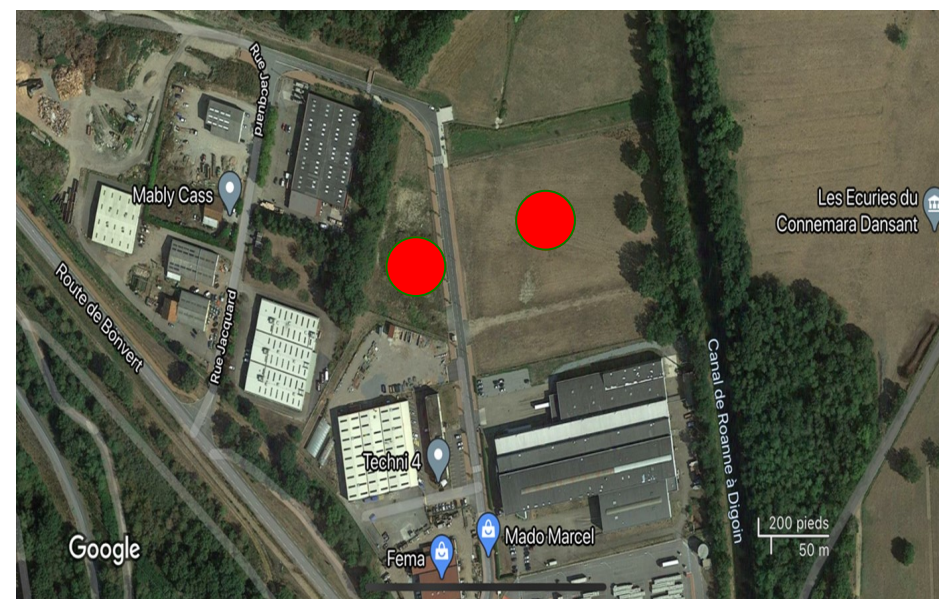
La durée de la concession est prévue pour 18 ans.

La remise des offres a été fixée à début Avril 2022.

L'année 2022 sera consacrée à l'analyse des offres, aux négociations pour choisir le délégataire de l'installation.

L'installation sera implantée sur la zone d'activités de Bonvert de Mably.

Le S.E.E.D.R a signé un compromis de vente avec la S.A.S Bonvert pour l'acquisition de deux parcelles de terrain.



PROJETS EN COURS

PARTENARIAT VICHY COMMUNAUTE

EXPLOITATION COMMUNE DU SITE DE GAIA A CUSSET

L'année 2021 a été consacrée en partie par l'analyse des offres, les négociations et le choix du délégataire pour l'exploitation du site d'enfouissement de Gaïa à Cusset.

En effet, en juillet 2021, le comité syndical du S.E.E.D.R a approuvé le choix de la société Suez RV Centre Est comme titulaire du contrat de concession de service public pour l'exploitation de l'ISDND de Gaïa.

Le contrat de DSP a démarré le 1er novembre 2021 et prendra fin le 31 octobre 2027.

Ce partenariat aura été fructueux puisque les coûts de traitement seront maîtrisés sur les six prochaines années.

On ne peut que s'en féliciter !

De plus, l'offre retenue prévoit la création sur le site d'une unité de biométhane avec réinjection dans le réseau GRDF, il s'agit de la WAGAbbox.

Le S.E.E.D.R va désormais devoir assurer le suivi du contrat avec Vichy Communauté, de la société GAIA AVENIR (société dédiée créée).

PROJETS EN COURS

ETUDE CSR SIEL

Le S.E.E.D.R a participé à une étude exploratrice menée par le SIEL 42 pour la valorisation énergétique des CSR du département de la Loire.

Celle-ci a mis en avant des données techniques relatives au gisement potentiel de CSR sur le territoire et a recensé les éventuelles entreprises intéressées.

Ces informations ont pu être portées à la connaissance des candidats dans le cadre du projet d'installation multi-filières du S.E.E.D.R

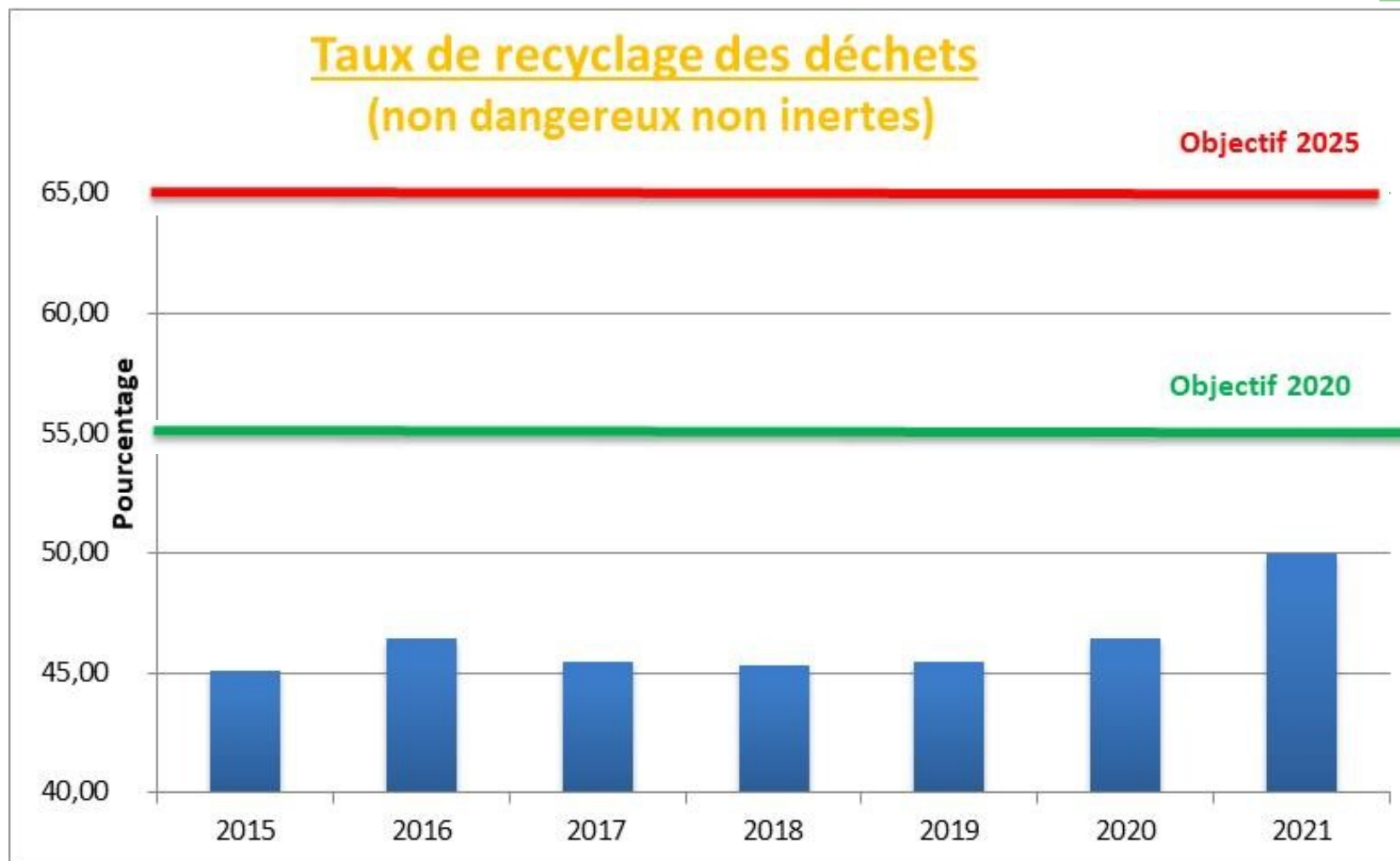
ETUDE UVE BAYET

Le SICTOM Sud Allier a sollicité le S.E.E.D.R afin de s'associer dans le cadre d'une étude relative au devenir de l'UVE de Bayet présente sur leur territoire.

L'objectif étant de mener une réflexion à l'échelle du bassin Allier-Nord / Loire pour un traitement global des déchets afin de maîtriser les coûts.

En décembre 2021, le comité syndical du S.E.E.D.R a approuvé le principe du groupement de commandes constitué de différents syndicats de l'Allier, de Vichy Communauté et nous même en vue du lancement de l'étude prévue pour l'année 2022.

LTECV (Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte)



Le 17 août 2015 a été votée la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte qui fixe des objectifs, notamment :

1. Augmentation du **taux de recyclage des déchets** (DMA sans les dangereux et inertes).

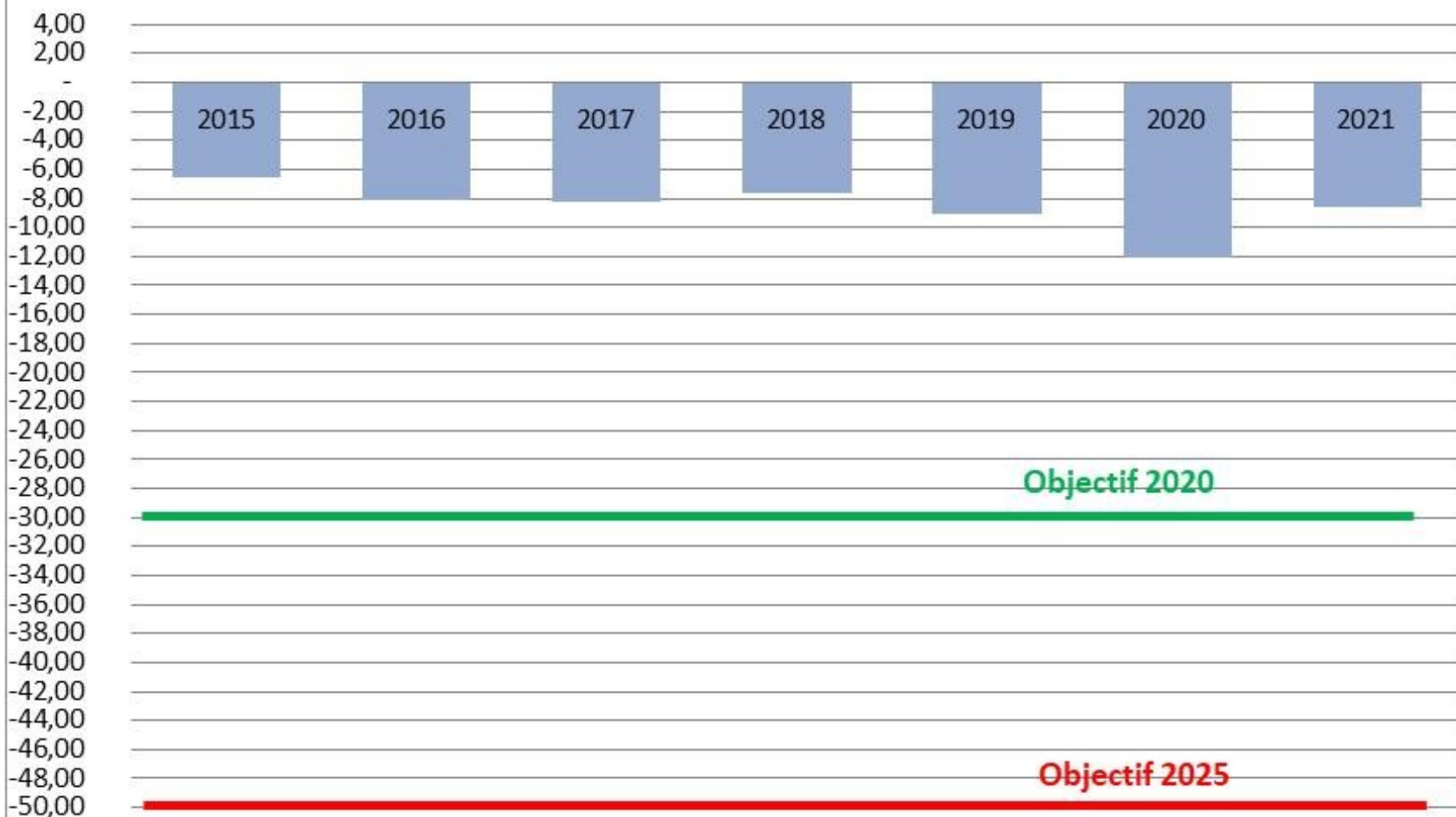
Ce taux fixé à 55 % en 2020 devrait atteindre 65 % en 2025.

Une collectivité membre du SEEDR a déjà atteint l'objectif 2025.

A l'échelle du S.E.E.D.R ce taux s'élève en 2020 à **49,98%**.

LTECV (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte)

Production des DMR par rapport à 2010



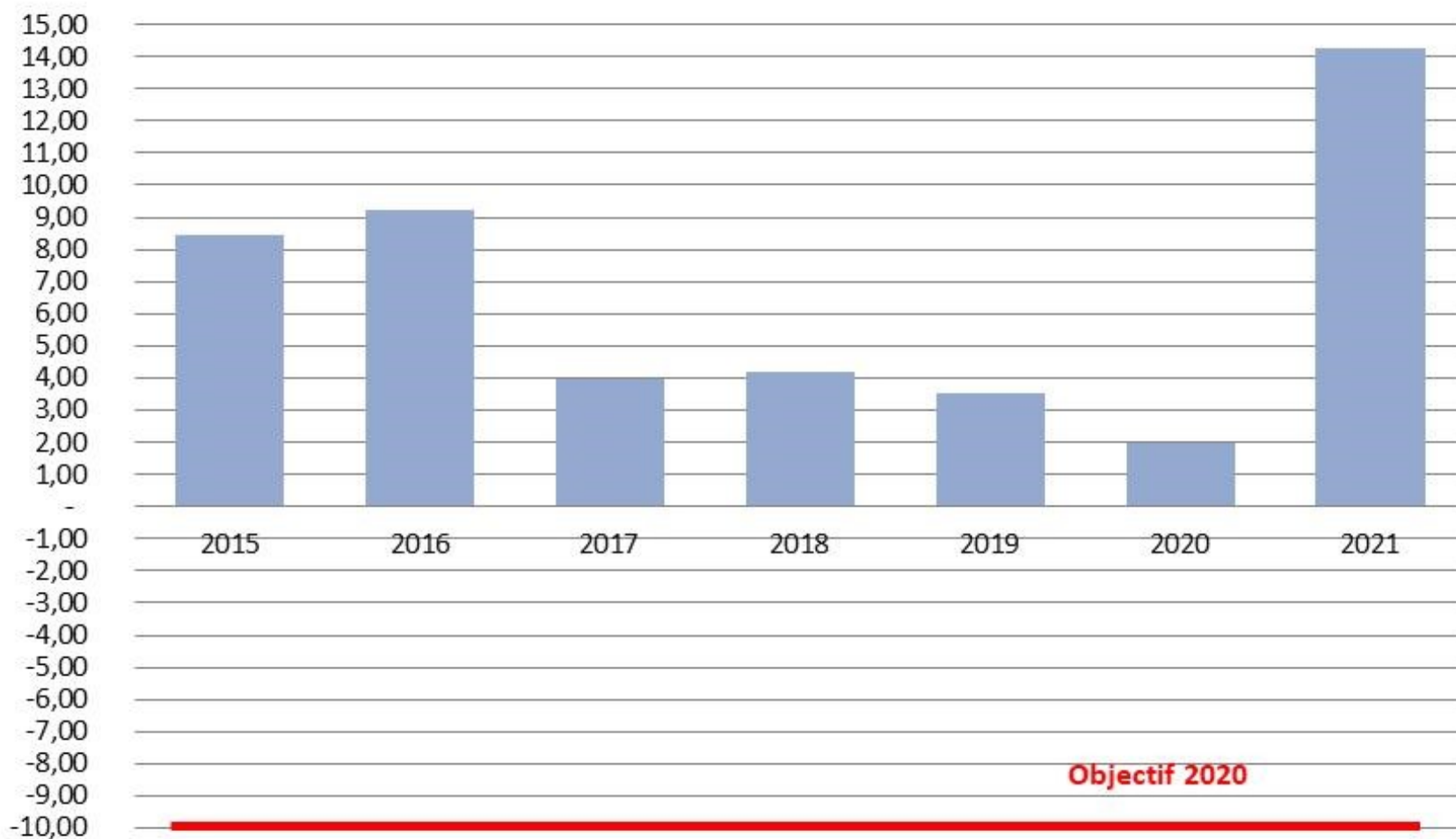
2. Diminution de la production des DMR

En 2020, il fallait diminuer les tonnages de - 30 % par rapport à 2010 et - 50 % en 2025.

Au niveau du SEEDR pour 2021, le pourcentage ne s'élève qu'à -8,60 % par rapport à 2010, malgré les efforts des collectivités (mise en place de nouvelles filières, changement du mode de collecte des OM...) et - 12,03% de 2020.

Seules deux collectivités s'approchaient de cet objectif - 27,57% et - 21,77 % alors que d'autres tendent vers les - 12% et - 4 %.

Production DMA par rapport à 2010



3. Réduire la production des DMA

En 2020, l'objectif était une diminution de 10 % par rapport aux tonnages de 2010.

Cependant, au niveau du SEEDR, on constate une augmentation de **14,27%** par rapport à 2010.

En 2020, l'augmentation s'élevait seulement à 1,96%. La production de déchets a considérablement augmenté en 2021 probablement due à l'effet post-covid.

Seuls des actions de prévention ou des changements de consommation permettraient d'atteindre cet objectif.

ANNEXE

Tonnages 2021	Roannais agglomération				Charlieu Belmont Communauté			Cople		Vals d'aix	Urfé	SEEDR		
Population municipale au 1er janvier 2022 (sans double compte)	100 262				23 453			13 966		5 885	5 197	148 763		
Déchèteries	Varennes	Villette et C3R	Mardeloup	La Pacaudière	Charlieu	Belmont	Matard	Regny	St germain	St just				
Ordures Ménagères Résiduelles (t)					24 121,19		2 401,50		1 692,82	1 012,40	721,63	29 949,54		
Ratio OMR / Hab (Kg)					240,58		102,40		121,21	172,03	138,86	201,32		
Encombrants déchèteries (t)	1 087,97	2 461,84	955,70	370,12	4 875,63	917,73	222,04	1 139,77	292,58	137,92	430,50	434,40	324,86	7 205,16
Ratio enc. / Hab (Kg)					48,63		48,60		30,82	73,81	62,51	48,43		
Total ISDND (t)					28 996,82		3 541,27		2 123,32	1 446,80	1 046,49	37 154,70		
Ratio DMR ISDND (sans refus de tri)					289,21		150,99		152,03	245,85	201,36	249,76		
Ratio DMR (avec refus de tr)					294,76		161,29		164,95	252,12	208,28	256,82		
Litière chat					1,66		-		-	-	-	1,66		
Total DMR (avec refus de tri)					29 553,15		3 782,65		2 303,65	1 483,71	1 082,42	38 205,58		
Pourcentage / Total					48,83 %		22,33 %		31,45 %	44,55 %	40,28 %	42,24 %		
Emballages collectés					1 956,83		849,03		634,30	129,84	126,38	3 696,38		
dont Journaux-Magazines-Revues (JMR)					55,39		24,03		17,95	3,68	3,58	104,63		
dont Gros de Magasin (GM)					11,59		5,03		3,76	0,77	0,75	21,90		
dont Emballages Triés					1 243,46		539,52		403,07	82,50	80,30	2 348,85		
refus de tri					556,33		241,38		180,33	36,91	35,93	1 050,88		
Total emballages triés sur l'année sans les refus					1 310,44		568,58		424,78	86,95	84,63	2 475,38		
Total emballages expédiés sur l'année sans les refus					1 318,62		601,45		467,53	100,65	92,98	2 581,23		
Perf. collecté (Kg / Hab)					19,52		36,20		45,42	22,06	24,32	24,85		
Perf. trié (Kg / Hab)					12,40		23,00		28,86	14,02	15,45	15,79		
Perf. trié avec JMR et GM (Kg/Hab)					13,07		24,24		30,42	14,77	16,28	16,64		
JMR (PAV JMR)					1 921,30		509,70		265,40	104,38	104,26	2 905,04		
Papiers bureaux (collecte séparée)					77,23		11,16		1,71	-	-	90,10		
Performance (Kg / Hab)					19,93		22,21		19,13	17,74	20,06	20,13		
Verre					3 347,14		1 040,26		544,34	276,20	231,85	5 439,79		
Performance (Kg / Hab)					33,38		44,36		38,98	46,93	44,61	36,57		
Total Trié collecte sélective					6 656,11		2 129,70		1 236,23	467,53	420,74	10 910,31		
Performance CS recyclé (Kg/Hab)					66,39		90,81		88,52	79,44	80,96	73,34		
Total Collecté collecte sélective					7 302,50		2 410,15		1 445,75	510,42	462,49	12 131,31		
Performance CS Collecté (Kg/Hab)					72,83		102,76		103,52	86,73	88,99	81,55		
Pourcentage / Total					12,30 %		15,19 %		21,42 %	15,72 %	17,80 %	13,79 %		
Déchèteries	Varennes	Villette et C3R	Mardeloup	La Pacaudière	TOTAL	Charlieu	Belmont	TOTAL	Matard	Regny	TOTAL	St germain	St just	
Cartons et collecte pro	250,96	479,78	198,00	57,42	986,16	417,36	25,32	442,68	155,66	27,58	183,24	85,08	69,80	1 766,96
Ferrailles	253,74	639,51	256,96	98,60	1 248,81	300,20	72,42	372,62	130,22	63,02	193,24	118,81	118,60	2 063,08
Déchets verts		5 771,50	1 966,62		7 738,12	3 162,32		3 162,32	857,95		857,95	324,15	216,22	12 298,76
Bois A (chauffage)					-	181,50	44,46	225,96			-	50,50		276,46
souches		52,66			52,66	164,00		164,00	6,06		6,06			222,72
Bois B (mélange)	529,42	1 566,22	593,94	209,98	2 899,56	438,72	87,50	526,22	324,08	107,24	431,32	180,98	196,46	4 234,54
Déchets d'ameublement (Ecomobilier)	447,36	757,48	348,20	133,46	1 686,50	542,14	99,22	641,36	221,36	106,80	328,16	135,90	169,62	2 961,54
Textile					251,03	83,34	17,49	100,82			81,72	27,40	33,09	494,07
Plastique					-	4,18	0,80	4,98	34,83	10,79	45,62	1,32	-	51,92
Ressourceries					651,79	44,82	9,61	54,44	17,28	5,76	23,04			729,27
DMS (hors Eco-DDS) - radio et camping gaz	10,09	22,08	10,43	3,74	46,34	14,20	3,22	17,42	9,28	3,20	12,48	6,74	8,35	91,33
DDS (DMS collectés par Eco-DDS)	19,06	42,99	16,12	5,15	83,32	27,72	6,71	34,42	12,80	5,77	18,57	6,01	7,55	149,88
Huile Ménagère	1,66	3,56	1,09	0,37	6,68	2,62	0,34	2,96	0,81	0,21	1,02	0,76	0,38	11,80
Huile de vidange	7,20	15,66	9,27	2,70	34,83	9,99	3,24	13,23	6,57	2,70	9,27	2,52	3,60	63,45
Batterie	8,56	10,78	2,67	1,60	23,61	8,18	2,37	10,55	3,43	-	3,43	0,87	2,50	40,96
Piles	2,760	4,080	2,800	1,363	11,00	3,750	0,793	4,54	1,147	0,670	1,82	1,551	2,442	21,36
Extincteurs	1,65	1,77	1,15	0,28	4,85	1,26	0,42	1,69	0,45	0,26	0,72	0,84	0,47	8,57
Portes et fenêtres sans bois					-	59,00		59,00	38,86		38,86			97,86
Cartouche d'encre	0,366	0,321	0,234	0,086	1,01	0,178	-	0,18	0,148	0,078	0,23	0,096	0,06	1,57
Lampes et néons	0,997	1,630	0,553	0,164	3,34	0,843	0,209	1,05	0,498		0,50	0,185	0,303	5,38
DEEE	210,117	442,235	166,400	59,60	878,35	220,55	43,94	264,49	98,50	49,25	147,75	81,23	79,68	1 451,50
Pneus					-	25,21		25,21	15,69		15,69	9,14	4,51	54,56
Plâtre	88,70	198,32	98,58	47,34	432,94	135,14	20,16	155,30	72,10	39,00	111,10	24,20	30,04	753,58
Gravats plâtrés		545,94			545,94	342,62		342,62	146,84		146,84			1 035,40
déchets inertes (gravats et terre)	963,75	3 487,25	853,70	277,10	5 581,80	3 216,63	105,30	3 321,93	401,55	150,95	552,50	226,85	151,40	9 834,48
Total déchets dangereux (DMS, Huile vidange, batterie, extincteurs, cartouche d'encre, lampes-néons, DEEE et piles)	260,80	541,55	209,63	74,68	1 086,66	286,67	60,90	347,57	132,83	61,93	194,75	100,04	104,96	1 833,98
Total valorisé déchèterie hors inerte sans textile	1 832,64	10 556,52	3 673,02	621,85	17 335,82	6 106,50	420,74	6 527,24	2 154,57	422,33	2 576,90	1 041,88	910,59	28 392,43
Ratio déchèterie (Kg/hab) hors inerte et encombrants					172,91			278,31			184,51	177,04	175,21	190,86
Ratio déchet. avec encombrants (Kg/hab) hors inerte					221,53			326,91			215,34	250,86	237,72	239,29
Ratio déchet. avec encombrants et inerte (Kg/hab)					277,21			468,55			254,90	289,40	266,86	305,40
Pourcentage / Total					38,60 %			62,09 %			46,35 %	39,07 %	40,87 %	43,45 %

Tonnages 2021	Roannais agglomération				Charlieu	Belmont	Charlieu Belmont communauté	Copler	Vals d'aix	Urfé	SEEDR
Population municipale au 1er janvier 2022 (sans double compte)	100 262				23 453			13 966	5 885	5 197	148 763
Total valorisé sans les dangereux et sans inertes	23 248,02				8 449,26			3 729,29	1 442,75	1 265,28	38 134,59
DMA sans inerte et sans dangereux	52 709,45				12 192,84			6 003,75	2 920,48	2 341,88	76 301,55
Ratio valorisé sans dangereux et sans inertes par Hab (Kg)	231,87				360,26			267,03	245,16	243,46	256,34
Taux valorisation sans les dangereux et sans inertes	44,11				69,30			62,12	49,40	54,03	49,98
OMA (OMR+CS collecté)	31 423,69				4 811,65			3 138,57	1 522,82	1 184,12	42 080,85
Ratio OMA par Hab (Kg)	313,42				205,16			224,73	258,76	227,85	282,87
DMR (t) (OMR, enc. Et refus de tri)	28 996,82				3 541,27			2 123,32	1 446,80	1 046,49	38 205,58
Ratio DMR par Hab (kg)	289,21				150,99			152,03	245,85	201,36	256,82
DMA avec inerte	59 377,91				15 862,33			6 751,00	3 247,37	2 598,24	87 970,02
Ratio total par Hab (Kg)	592,23				676,35			483,39	551,81	499,95	591,34
DMA sans inerte	53 796,11				12 540,40			6 198,50	3 020,52	2 446,84	78 135,54
Ratio total par Hab (Kg)	536,56				534,70			443,83	513,26	470,82	525,24

GLOSSAIRE

CS : collecte sélective

DDS : Déchets diffus spécifiques

DAE : Déchets d'activité économique (remplace le terme DIB)

DDM : Déchets dangereux des ménages (regroupe l'ensemble des déchets toxiques : DMS, piles, batteries, huile de vidange...)

DEA : Déchets d'éléments d'ameublement

DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

DIB : Déchets industriels banals

DMA : Déchets ménagers assimilés (comprend tous les déchets)

DMR : Déchets ménagers résiduels (regroupe les OMR et les encombrants)

DMS : Déchets ménagers spéciaux (déchets toxiques hors DEEE, batteries, piles, huiles de vidange)

GM : Gros de magasin

ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux

JRM : Journaux, revues, magazines

LTECV : Loi sur la Transition Énergétique pour la croissance verte

OMR : Ordures ménagères résiduelles

OMA : Ordures ménagères assimilées

PAP : Porte-à-porte

PAV : Point d'apport volontaire

PRPGDND : Plan régional de prévention et de gestion des déchets non dangereux

REP : Responsabilité élargie du producteur

TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes